

Avec mes collègues conseillers communautaires de Dinan Agglomération, nous avons voté un nouveau schéma de collecte des déchets au terme de deux années de réflexions, d'élaboration de scénarii et d'échanges. La refonte de cette politique a pour objectif de définir une organisation plus adaptée aux enjeux de transition écologique de notre territoire et de maîtrise des coûts de collecte et de traitement. Le scénario adopté vise ainsi à inciter à un changement de comportement des habitants vers plus de réduction et de tri des déchets.

Qu'est-ce qui va changer à Évran ?

À partir du 27 janvier 2025, la collecte des ordures ménagères se fera une fois tous les 15 jours au lieu d'une fois par semaine.

Nous sommes nombreux à trier nos déchets depuis plusieurs années : compostage des restes de cuisine, dépôt des emballages ménagers journaux et verres dans les colonnes de tri sélectif ou le carton dans les bennes dédiées. Nombreux aussi à être attentifs à acheter moins de produits sur-emballés. Nombreux donc à n'avoir que 2 ou 3 petits sacs d'ordures ménagères à déposer dans notre container individuel chaque semaine. Grâce à nos changements de pratiques, le volume d'ordures ménagères par habitant est passé de 234 kg en 2018 à 214 kilos en 2022 et il peut encore diminuer davantage (moyenne bretonne : 196 kg).

En 2024, le nombre de colonnes de tri sélectif a été augmenté par Dinan Agglomération.

La mairie d'Évran a demandé à augmenter le nombre de colonnes de tri afin que ce soit plus pratique pour les habitants. C'est aussi plus simple avec aujourd'hui **une seule colonne pour les emballages et les papiers** et une colonne pour le verre.

Le compostage des biodéchets.

Depuis le 1er janvier 2024, conformément à la loi, le tri des biodéchets concerne tous les citoyens : professionnels et particuliers. Cela signifie que **les déchets alimentaires tels que les pelures de légumes ou les restes de repas ne doivent plus être déposés dans les bacs à ordures ménagères**. C'est déjà le cas pour la cuisine scolaire et celle de l'EHPAD dans lesquelles les restes sont collectés par quelques agents pour nourrir leurs volailles ou leurs chiens (en plus d'une vigilance constante pour réduire le gaspillage alimentaire). Si vous avez un jardin, Dinan Agglomération vous propose gratuitement des composteurs. Si vous n'avez pas la place de mettre un composteur (habitat collectif par exemple), vous pouvez demander à installer une aire de compostage partagé près de chez vous (pour connaître les modalités et conditions, se rapprocher des services de Dinan agglomération)

Plus il y a de déchets, plus cela coûte.

Quand on parle déchets, on pense collecte, c'est-à-dire le ramassage des ordures ménagères, du tri sélectif et les bennes dans les déchetteries. Tout ça ce n'est que 50% du sujet. Tous nos déchets sont ensuite traités, c'est-à-dire éliminés. Chacun d'eux a une filière d'élimination ou de valorisation spécifique. Pour ce qui est des ordures ménagères, ils sont brûlés (le site de Taden produit ainsi de l'électricité), certains sont revalorisés en matériaux pour faire des routes, d'autres sont compostés et réutilisés pour le maraîchage ou triés et recyclés. Une toute partie est enfouie, faute d'avoir trouvé, pour l'instant, une autre solution.